



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres régionales des comptes

Question écrite n° 46617

Texte de la question

M. Guy Delcourt appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le projet de réforme des juridictions financières et notamment des chambres régionales des comptes. Ces juridictions assurent actuellement le contrôle financier des administrations publiques locales, qui représentent plus de la moitié des effectifs de la fonction publique, et près des trois quarts de l'investissement public français. Contrepoids indispensable à la décentralisation, un certain nombre de mesures contenues dans ce texte actuellement en discussion interministérielle remet en cause l'existence du contrôle local. La suppression du lien entre l'implantation des juridictions financières et la carte des collectivités territoriales, la centralisation de la totalité des travaux de ces juridictions ou la réduction du nombre de magistrats participent au renforcement d'une approche nationale du contrôle de l'argent public, au détriment du contrôle local voué à disparaître. Ainsi, sous couvert d'attribuer de nouvelles missions à une Cour des comptes unifiée, la réorganisation des juridictions engendrerait la suppression des chambres régionales des comptes, menaçant les critères de proximité et d'indépendance du contrôle financier des gestions locales. Enfin, l'intégration des magistrats des cours régionales des comptes au sein d'une nouvelle juridiction de ressort national gardant l'appellation Cour des comptes, pose la question du cadre statutaire de ces magistrats, et de la pérennité du principe d'immovibilité de ces derniers. Aussi, face à l'inquiétude des magistrats des chambres régionales des comptes, partagée par près des trois quarts du corps, il lui demande de bien vouloir garantir le renforcement de ces juridictions dans l'exercice de la totalité de leurs compétences, et maintenir un contrôle local de l'argent public.

Texte de la réponse

Le Président de la République, en novembre 2007, lors de la séance solennelle du bicentenaire de la Cour des comptes, a demandé au premier président de la Cour de lui adresser des propositions de réforme des juridictions financières pour renforcer encore leur rôle et leur utilité. Après avoir reçu le rapport que lui a remis le Premier président, le Président de la République a fait connaître en avril 2008 ses orientations sur ce sujet. Ces orientations visent notamment à adapter l'organisation des juridictions financières aux nouvelles exigences de la gestion publique, telle qu'elles résultent de la loi organique relative aux lois de finances ainsi que des évolutions de la décentralisation. Après une large phase de concertation avec les organisations et syndicats représentatifs avant l'été 2008 au sein des juridictions financières sur l'évolution des missions et de leur organisation et la communication de ces travaux aux services du Premier ministre, le travail interministériel a été engagé à compter de décembre 2008. Les premières esquisses d'un projet ont commencé à être débattues au cours de réunions interministérielles dont les organisations et syndicats représentatifs des juridictions financières ont régulièrement été tenus informés depuis décembre. Les orientations du projet ont également pris en compte la révision constitutionnelle de l'été dernier qui a redéfini, à l'article 47-2 de la Constitution, les missions de la Cour des comptes en lui fixant de nouveaux devoirs. Dans les orientations de l'avant projet de réforme, la question du nombre de chambres en région n'est pas tranchée. Il n'est en aucun cas question, dans les orientations de l'avant projet de réforme, ni d'affaiblir ni de remettre en cause la possibilité pour les chambres en région de contrôler telle ou telle collectivité et de rendre compte publiquement des résultats de leurs investigations,

qu'elles concernent la régularité de la gestion ou son efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46617

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3454

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7964